



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 29 avril 2024

N°2024/04-08

**APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS DE
BEACH VOLLEY AUX ASSOCIATIONS MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE ET MONTPELLIER
CASTELNAU VOLLEY UNIVERSITE CLUB**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE LUNDI VINT NEUF AVRIL à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie MARLIER représentée par Marion COLIN

Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY

Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER

Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ

Carine BARBIER représentée par Estelle BERETTI

Mathilde BORNE représentée par Cécile NEGRIER

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Nathalie LEVY rejoint la séance avant le vote de l'affaire n°8

Cécile NEGRIER rejoint la séance avant le vote de l'affaire n°8

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2024**N°2024/04-08****APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS DE BEACH VOLLEY AUX ASSOCIATIONS MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE ET MONTPELLIER CASTELNAU VOLLEY UNIVERSITE CLUB**

Madame Muriel SARRADIN, Adjointe aux sports et aux e sports, expose :

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Castelnaud-le-Lez a souhaité développer la pratique du beach-volley sur son territoire. Pour ce faire, la commune a aménagé, dans la plaine de jeux Jean Fournier et à proximité directe du groupe scolaire Jacques Chirac, 2 terrains de Beach volley dimensionnés pour accueillir des compétitions de niveau régional et National mais également du beach-volley loisirs.

Ces terrains seront mis à disposition des enfants scolarisés au sein des établissements scolaires de la ville ainsi qu'aux associations sportives dont l'objet est la pratique du volley-ball ; ils serviront également à mettre en valeur, par le biais d'animations et d'événementiels sportifs ouverts à tous, la pratique d'une discipline sportive très répandue au niveau local, pouvant se pratiquer en loisirs comme en compétition.

Il est ainsi proposé d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de ces terrains de beach-volley entre la commune et les associations Maison des Jeunes et de la Culture et Montpellier Castelnaud Volley Université Club, afin d'établir les modalités d'occupation de ces terrains et les engagements réciproques de chaque partie dans le bon usage de cet équipement sportif.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la signature d'une convention de mise à disposition avec l'association Maison des Jeunes et de la Culture et l'association Montpellier Castelnaud Volley Université Club.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER représentée par Marion COLIN, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY, Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER représentée par Estelle BERETTI, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE représentée par Cécile NEGRIER, Estelle BERETTI, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 034-213400575-20240429-DEL2024_04_08-DE



Suite de la délibération N°2024/04-08

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 29 AVRIL 2024

LE MAIRE



Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.